



## Accident et tribunal correctionnel Rennes

Par **Lode Thomas**, le **04/01/2017** à **14:37**

Bonjour,

Le 30 juillet dernier, je perds le contrôle de mon véhicule qui termine sa course dans un fossé. Une dame témoin de l'accident me tente son téléphone, au bout du fil le samu... (20h45) Étant paniqué, et ayant consommé juste avant de partir de mon domicile 2 verres de whisky, je décide de prendre la fuite.

Mauvaise idée après 20min env la gendarmerie me rattrape, j'ai le droit à un bon coup de matraque sur la cuisse droite sans avoir été incorrec. Je suis alors conduit au camion de pompier qui se trouve sur les lieux de l'accident. Je suis persuadé de ne pas avoir soufflé dans l'ethylotest, et je suis conduit à l'hôpital de Rennes.

Arrivé à l'hôpital, sérum sur le brancard, je décide une nouvelle fois de partir.

Je sors donc de l'hôpital avant l'arrivée de la police, je marche un peu, et j'aperçois un groupe de jeunes, je les aborde afin de trouver une solution pour rentrer chez moi en leur expliquant mon histoire.

Les jeunes consomment de l'alcool, ils me proposent de m'asseoir avec eux, un ami à eux arrive avec une voiture et pourrais peut-être me déposer, je passe donc un moment avec eux et je consomme de l'alcool.

Finalement la voiture arrive et il y'a pas de place, le conducteur refuse donc de me déposer. Je décide donc de retourner vers l'hôpital, pensant que la gendarmerie est partie, afin de récupérer mes affaires personnelles, que j'ai laissé sur place pendant la fuite.

Arrivé devant les portes je suis une nouvelle fois interpellé par la gendarmerie qui était finalement toujours sur place... (01h45).

Je suis alors placé en camisole de force et j'ai le droit à une prise de sang 5h après l'accident. Résultat 1.5g mais je viens de consommer...

Convoqué quelques jours plus tard à la gendarmerie, on me rends mon permis, mais on convoqué au tribunal correctionnel pour défaut de maîtrise du véhicule que je reconnais, mais aussi pour alcoolémie au volant que je conteste.

Le gendarme affirmé m'avoir fait souffler sur place, je suis convaincu du contraire...

Pouvez vous me conseiller sur les démarches à entreprendre avant le jugement et comment me défendre au mieux svp.

Cordialement